

## Règlement offre « Parrainage »

Offre de parrainage valable en France du 01/04/2010 au 31/12/2010, renouvelable ensuite mensuellement par tacite reconduction.

Cette offre est soumise à la réception du bulletin de parrainage dûment complété.

Toute demande illisible ou incomplète sera considérée comme nulle.

Aucune demande de parrainage reçue plus de 4 semaines après la demande d'adhésion du filleul ne pourra être prise en compte.

L'intervention du parrain doit se limiter exclusivement à la mise en relation du filleul avec l'Espace Patrimoine et Investissements. Le parrain s'interdit tout acte de présentation d'opérations financières, ou d'assurances.

L'adhésion du filleul doit être validée ; c'est-à-dire non classée « en instance » ou « sans suite », tout délai de rétractation doit être dépassé au moment de l'envoi du cadeau.

Le parrain et le filleul ne peuvent en aucun cas être une seule et même personne.

Le filleul est un nouveau client pour l'Espace Patrimoine et Investissements (il n'a jamais été client de L'Espace Patrimoine et Investissements par le passé).

Un même filleul ne peut être parrainé qu'une seule fois.

Le parrain reçoit un cadeau par compte ouvert par l'intermédiaire de l'Espace Patrimoine et Investissements, sur sa recommandation sans limite de nombre de parrainages. L'attribution des cadeaux sera faite par envoi postal dans les deux mois après l'ouverture du compte du filleul.

Le cadeau choisi sera attribué dans la limite des stocks disponibles. A défaut, l'Espace Patrimoine et Investissements s'engage à le remplacer par un cadeau de même valeur.

La liste des cadeaux est disponible sur le site internet de l'Espace Patrimoine et Investissements : [www.espace-pi.com](http://www.espace-pi.com), ou par courrier sur simple demande.

Les informations communiquées dans le formulaire « Parrainage » sont nécessaires à l'Espace Patrimoine et Investissements pour le traitement de la demande de parrainage. Elles sont enregistrées sur un fichier clients et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de l'Espace Patrimoine et Investissements. Les informations seront utilisées par l'Espace Patrimoine et Investissements, qui prendra directement contact avec le filleul pour lui proposer l'ouverture d'un compte. Le filleul peut s'opposer à tout moment à cette communication en s'adressant à l'Espace Patrimoine et Investissements.



**Espace Patrimoine et Investissements**  
62 rue Saint Lazare  
75009 Paris  
Tel : 01 53 16 38 83  
Fax : 01 53 16 38 63  
[contact@espace-pi.com](mailto:contact@espace-pi.com)  
[www.espace-pi.com](http://www.espace-pi.com)